

Séance du Conseil Municipal du lundi 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 20 mars à 20h, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du mercredi 1^{er} mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents 11 : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Christine BILLE, Nicolas DARZAC, Didier DELORD, Christian FROUIN, Patrick JACQMOT, Cédric LABORDE, Christophe LANGLADE, Jean-Michel LAMARQUE, Jacques LASSERRE, Frédéric RICHEVAUX, THOMAS Jean-François.

Excusés 3 : Alice DABADIE, Cindy CALESTROUPAT, Guillaume LESCLOUPE.

Pouvoir : Cindy CALESTROUPAT à Christophe LANGLADE

Monsieur Jacques LASSERRE a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Il soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 6 février 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil et Monsieur Frédéric RICHEVAUX présente au Conseil municipal le compte administratif 2022 qui arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu :	318 890,87 €
Réalisé :	147 598, 00 €
Reste à réaliser :	88 878, 55 €
Total des dépenses :	236 476, 55 €

Recettes :

Prévu :	318 890, 87 €
---------	---------------

Réalisé :	270 354, 29 €
Reste à réaliser :	15 549, 98 €
Total des recettes :	285 904, 27 €

Résultat : **49 428,02€**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu :	490 106, 96 €
Réalisé :	430 041, 79 €
Reste à réaliser :	0,00

Recettes :

Prévu :	490 106, 96 €
Réalisé :	517 832, 08 €
Reste à réaliser :	0,00
Virement SIEBAG :	34 583, 52 €
Excédent reporté N-1 :	79 384, 85 €

Résultat : **87 790, 29 €**

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	49 428,02€
Fonctionnement :	87 790, 29 €

Résultat global : **137 218,31 €**

Valorisation financière et fiscale 2022

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% real	Budget	Réalisé	Solde	% real
011 - Charges à caractère général	138 248,38	93 987,94	44 260,44	67	117 484,53	105 977,60	11 506,93	90
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	59 987,38	44 666,53	15 320,85	74	52 991,34	46 737,62	6 253,72	88
61 - SERVICES EXTERIEURS	55 811,00	34 455,58	21 355,42	61	42 085,01	37 619,54	4 465,47	90
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 250,00	10 223,83	8 026,17	56	17 608,18	16 349,44	1 258,74	93
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	4 200,00	4 642,00	-442,00	110	4 800,00	5 071,00	-271,00	106
012 - Charges de personnel et frais assimilés	160 390,00	141 366,99	19 023,01	88	160 600,00	152 810,44	7 789,56	95
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 700,00	2 385,99	314,01	88	2 700,00	2 630,90	69,10	97
64 - CHARGES DE PERSONNEL	157 690,00	138 981,00	18 709,00	88	157 900,00	150 179,48	7 720,52	95
014 - Atténuations de produits	36 900,00	80 159,96	-43 259,96	92	84 500,00	80 939,96	3 560,04	96
65 - Autres charges de gestion courante	63 294,00	63 293,40	0,60	99	68 565,00	67 817,86	747,14	99
66 - Charges financières	4 964,00	4 463,01	500,99	90	5 294,55	5 093,82	200,73	96
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00	1 500,00	0	100	1 802,11	17 402,11	-1 600,00	92
Total dépenses réelles	454 898,38	383 271,30	71 625,08	84	455 346,19	430 041,79	25 304,40	94
Total dépenses d'ordre	50 000,00	50 000,00	0	100	34 760,77	34 760,77	0	100
Total dépenses de fonctionnement	504 898,38	383 271,30	121 625,08	76	490 106,96	430 041,79	60 065,17	88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% real	Budget	Réalisé	Solde	% real
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	8 360,00	7 728,40	631,60	92	6 520,00	8 164,43	-1 644,43	125
73 - Impôts et taxes	232 500,00	236 548,37	-4 048,37	101	251 000,00	239 521,39	11 478,61	95
74 - Dotations, subventions et participations	132 545,00	112 116,72	20 428,28	84	124 087,53	125 858,53	-1 771,00	101
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00	24 494,19	-4 494,19	122	22 000,00	26 045,44	-4 045,44	118
76 - Produits financiers	7,79	7,79	0	100	7,63	7,63	0	100
77 - Produits exceptionnels	790,00	790,00	0	100	3 114,58	3 376,13	-261,55	108
013 - Atténuations de charges	6 500,00	6 050,20	449,80	93	889,86	889,86	0	100
002 - Excédent de fonctionnement reporté	100 991,38	100 991,38	0	100	79 384,85	113 968,37	-34 583,52	144
Total recettes réelles	500 896,38	490 727,05	10 169,33	97	486 106,96	517 832,08	-31 725,12	107
Total recettes d'ordre	4 000,00	3 986,61	13,39	99	4 000,00	4 000,00	0	100
Total recettes de fonctionnement	504 896,38	494 713,66	10 182,72	97	490 106,96	517 832,08	-27 725,12	106

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% real	Budget	Réalisé	Solde	% real
Solde de fonctionnement		111 442,36	-111 442,36	0		87 790,29	-87 790,29	0

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% real	Budget	Réalisé	Solde	% real
001 - Déficit d'investissement reporté	20 687,30	20 687,30	0,00	100	32 057,51	87 116,57	-55 059,06	272
10 - Dotations, fonds divers et réserves	150,00	150,00	0	100	18 419,21	18 269,21	150,00	99
16 - Emprunts et dettes assimilées	33 290,00	33 242,45	47,55	99	34 431,77	33 651,04	780,73	98
21 - Immobilisations corporelles	245 640,00	6 553,51	239 086,49	2	229 982,38	81 889,45	148 092,93	36
Total dépenses réelles hors opérations	299 777,30	60 483,26	239 294,04	20	314 890,87	229 926,27	83 964,60	73
Total dépenses d'ordre	4 000,00	3 986,61	13,39	99	4 000,00	4 000,00	0	100
Total dépenses d'investissement	303 777,30	64 469,87	239 307,43	21	318 890,87	229 926,27	87 964,60	73

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% real	Budget	Réalisé	Solde	% real
10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 587,30	28 604,66	5 982,64	82	34 435,51	38 215,03	-3 779,52	111
73 - Subventions d'investissement reçues	1 250,00	1 250,99	-99,99	100	27 194,69	11 709,29	15 485,40	43
16 - Emprunts et dettes assimilées	219 190,00	2 513,71	216 676,29	1	222 500,00	220 430,00	2 070,00	99
Total recettes réelles hors opérations	253 777,30	32 412,36	221 364,94	12	284 130,10	270 354,29	13 775,81	95
Total recettes d'ordre	50 000,00	50 000,00	0	100	34 760,77	34 760,77	0	100
Total recettes d'investissement	303 777,30	32 412,36	271 364,94	10	318 890,87	270 354,29	48 536,58	85

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022			
	Budget	Réalisé	Solde	% real	Budget	Réalisé	Solde	% real
Solde d'investissement		-32 057,51	32 057,51	0		49 428,02	-49 428,02	0

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
TOTAL OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
2116 - Cimetiers	8 156,00	9 571,20	-1 415,20	1311 - Etat et établissements nationaux	27 194,59	27 194,59	0
21318 - Autres bâtiments publics	4 000,00	4 000,00	0	1326 - Autres établissements publics loc	258,24	259,74	-1,50
2132 - Immeubles de rapport	6 892,46	6 892,46	0	1341 - Dotation d'équipement des terri	11 450,02	11 450,02	0
2135 - Instal génie - agencements, amena	2 994,71	2 994,71	0	1641 - Emprunts en euros	220 000,00	220 000,00	0
2138 - Autres constructions	38 276,09	38 276,09	0				
2151 - Réseaux de voirie	4 877,28	4 877,28	0				
21533 - Réseaux câblés	15 353,39	15 353,39	0				
21534 - Réseaux d'électrification	49 736,00	21 535,70	28 200,30				
21538 - Autres réseaux	142 000,00	4 824,00	137 176,00				
2158 - Autres instal, matériel et outillag	6 865,00	790,00	6 075,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	233 982,38	81 889,45	152 092,93	TOTAL RECETTES	247 194,59	231 709,26	15 485,33
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	233 982,38	81 889,45	152 092,93	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	247 194,59	231 709,26	15 485,33
001 - Déficit d'investissement reporté	32 057,51	87 116,57	-55 059,06	021 - Virement de la section de fonctionn	34 760,77	34 760,77	0
10226 - Taxe d'aménagement	150,00	150,00	0	10222 - FCTVA	378,00	710,00	-332,00
1068 - Excédents de fonctionnement ca	18 269,21	18 269,21	0	1068 - Taxe d'aménagement	2 000,00	5 447,52	-3 447,52
1641 - Emprunts en euros	33 231,77	33 231,04	0,73	1068 - Excédents de fonctionnement cap	32 057,51	32 057,51	0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	420,00	780,00	165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	430,00	2 070,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	84 908,49	139 036,82	-54 128,33	TOTAL RECETTES FINANCIERES	71 696,28	38 645,03	33 051,25
TOTAL INVESTISSEMENT	318 890,87	220 926,27	97 964,60	TOTAL INVESTISSEMENT	318 890,87	270 354,29	48 536,58

Excédent de réalisation de l'investissement : 49 428 02
(Reel + Ordre)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	318 890,87
	Réalisé :	220 926,27
	Reste à réaliser :	88 878,55
Recettes	Prévu :	318 890,87
	Réalisé :	270 354,29
	Reste à réaliser :	15 549,98

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	490 106,96
	Réalisé :	430 041,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	490 106,96
	Réalisé :	517 832,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	49 428,02
Fonctionnement :	87 790,29
Résultat global :	137 218,31

En l'absence de Monsieur le Maire, le Président de séance propose de voter une délibération pour approuver le compte administratif 2022 ;

Le Conseil Municipal vote la délibération à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022.

Le compte de gestion 2022 du Receveur est identique au compte administratif de la commune ; en conséquence, le président de séance présente une délibération pour approuver le compte de gestion 2022 :

« Après avoir entendu le compte administratif 2022, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice 2021, celui de tous les titres ou recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif de la commune et le Compte de gestion du Receveur, le Conseil municipal :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier au 31 décembre 2022,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserves de sa part »

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

2) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET.

Après avoir approuvé le Compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement : 87 790,29 €
Excédent d'investissement : 49 428,02 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2022	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric RICHEVAUX Adjoint au Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2022,	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	26 178,08
- un excédent reporté de :	113 968,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	87 790,29
- un excédent d'investissement de :	49 428,02
- un déficit des restes à réaliser de :	73 328,57
Soit un besoin de financement de :	23 900,55
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	87 790,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	87 790,29
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	122 756,59

Le Conseil Municipal décide de reporter ces excédents sur le budget 2023 et de voter une délibération d'affectation de résultats dans ce sens.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

3) BUDGET 2023

La commission des finances réunie le vendredi 17 mars a examiné le projet de budget élaboré par le secrétariat de la Mairie avec l'aide de Monsieur Pambrun, trésorier.

Les informations suivantes sont présentées au Conseil Municipal préalablement à la présentation du budget :

- **City-Stade** : Nous n'avons pas d'information ni d'arrêtés d'attribution de subventions pour ce projet,
- **Fond Vert lampes éclairage public** : Notre dossier de demande d'aide n'est pas retenu, c'est le SDEG qui présente ce dossier pour les communes. Sera inscrit normalement en 2024
- **Fond Vert remplacement des menuiseries de la Mairie** : Ce dossier n'est pas retenu dans le cadre du "Fond Vert". Le résultat n'est pas suffisant en terme d'économies d'énergie.
- Monsieur le Maire propose de voter une délibération pour permettre de déposer un dossier de demande de D.E.T.R. pour ces travaux à réaliser en 2024,
- Le Conseil vote la délibération à l'unanimité.

Informations relatives au contexte général :

- Le prix du carburant subit une hausse de près de 50 %,
- L'électricité subit une hausse de 45 %,
- La contribution de la commune au redressement des finances publiques est chiffré à près de 38 000 €uros chaque année,
- Le déficit de fonctionnement de la piscine est de 39 000 € et pose la question de son maintien dans les années à venir,
 - La Communauté de communes conserve les 6 000 € du FPIC,

- L'augmentation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires entraîne un surcoût de 12 000 €uros,
- La participation de la commune à l'investissement du Centre intercommunal de santé Armagnac-Adour s'élève à 3 114,16 €uros.

Ajustement des taux des taxes en 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que :

- **La taxe d'habitation résidences principales :**
- Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en **2020**, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019.
- Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021. Il a été de 65 % en 2022.
- En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
- **La taxe d'habitation résidences secondaires :**
- Les taux de T.H. pour les résidences secondaires étaient bloqués,
- L'Etat a accordé la possibilité aux communes de modifier ces taux de taxe d'habitation (T.H.) pour les résidences secondaires,
- Rappel du taux appliqué sur la commune : 14,02 %

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux des taxes d'habitation sur les résidences secondaires de 10 % ou de 15 %.

Après discussion, le Conseil Municipal vote :

- 8 voix pour 15 %
- 4 voix pour 10 %
- L'augmentation de 15 % est adoptée.

- Le Conseil Municipal vote une augmentation des taux des T.F.B.et T.F.N.B. de 3 % à l'unanimité.

Vote du budget :

A la suite de ces informations, le projet de budget 2023 est présenté au Conseil :

VOIR ANNEXE 1

Le Conseil Municipal approuve le budget 2023 et vote à l'unanimité une délibération dans ce sens.

4) SICTOM OUEST

Pour protéger l'environnement, le SICTOM OUEST est engagé dans un processus de réduction du volume des ordures ménagères à enfouir ; dans ce cadre il procède à une modernisation de la collecte.

Celle-ci ne sera plus effectuée en dehors des limites de l'agglomération et de nouveaux containers sont distribués en même temps que des directives pour leur utilisation et une carte d'accès à la déchetterie qui permettra l'ouverture de la barrière automatique.

Le SICTOM va installer deux nouveaux containers à l'entrée du lotissement Terradot au 410 route de Riscle.

Le SICTOM veut déplacer les containers du stade pour les installer impasse de Bilanchon pour qu'ils ne soient plus utilisés par des personnes extérieures à la commune.

Le Conseil s'oppose fermement à ce déplacement qui placerait les containers à proximité des installations sportives, pour un gain en volume aléatoire sinon illusoire.

5) INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARMAGNAC-ADOUR

Le Conseil réuni le lundi 6 mars à Aignan a été consacré aux votes des comptes administratifs et de gestion et au vote de affectations de résultats. Il a ensuite présenté le débat d'orientation budgétaire.

- Le FPIC ne sera pas reversé aux communes, la CCAA a prévu de le conserver

- Le programme d'investissement de la voirie devrait passer de 650 000 à 850 000 Euros,
- Les taux d'imposition qui ont été majorés de 7,5 % les années précédentes ne seront pas modifiés en 2023,
- Les divers budgets seront votés début avril.

Projets à conduire en 2023

- Voirie :	850 000 €
- Pont Lelin-Lapujolle :	158 130 €
- Sécurisation des écoles et Espaces verts :	71 244 €
- Route du bois, phase 1 :	199 000
- Action économique :	10 000 €
- Hôtel Caupenne :	1 547 000€
- Parking école maternelle de Riscle :	104 000 €
- Multi-accueil Aignan :	60 000 €
- Logements CISA :	75 000 €
- Bas-côtés Pouydraguin :	18 631 €
- Etudes :	38 732 €

Total : 3 222 137 €

Projets à planifier pour 2024 :

- Travaux bâtiments :	200 000 €
- Matériels :	50 000 €
- Voirie :	700 000 €
- Réfection des ponts :	200 000 €
- Vélorail :	350 000 €
- Route du bois, phase 2 :	100 000 €
- Retournement Verlus :	150 000 €
- Rue de l'église de St Mont :	250 000 €

Total : 2 000 000 €

Pas de travaux prévus sur la place derrière notre Mairie !!

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI de la CCAA arrive à l'enquête publique qui s'étendra du 24 avril au 23 mai ; des permanences seront assurées dans les mairies de Riscle, Aignan, Saint-Germé et Viella.

Les permanences de Viella se tiendront les 27 avril et 22 mai de 14h à 17h. Un dossier sera déposé en mairie, avec un registre d'observations.

Élagage

Les règles concernant l'élagage en bordure des voies publiques applicables sur les routes départementales sera également appliqué sur les voies relevant de la CCAA. A défaut d'application, les travaux effectués le seront aux frais des propriétaires.

Centre intercommunal de santé Armagnac-Adour (CISAA)

Le président de la communauté de communes travaille assidument à l'ouverture de ce centre qui pourrait fonctionner au printemps ; il n'est pas prévu de réunion d'information à Viella, puisque c'est un projet communautaire la communication sera faite par la CCAA en temps voulu.

6) Informations diverses.

- La commission communication doit se réunir pour élaborer le bulletin municipal 2023 ; toutes suggestions sont bienvenues.
- Les propriétaires de biens immobiliers doivent faire une déclaration d'occupation sur le site impôts.gouv.fr avant la fin juin.
- La prochaine permanence « Gers numérique » se tiendra le 4 avril prochain.

*

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Jean-François Thomas clôture la session du conseil municipal à 22 heures.

